

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :

49 N°050

En exercice :

49 REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33 SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction de l'Urbanisme/Service Règlementaire et Qualité Urbaine

OBJET : Approbation de la liste réactualisée des emplacements réservés au bénéfice de la Commune d'Aubervilliers dans le cadre de la modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 21 octobre 2010 et ses diverses modifications (dont la dernière remonte au 19 décembre 2017), mises en compatibilité et mises à jour ;

Vu les pièces du dossier de modification n°13 du PLU d'Aubervilliers dont la liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune ;

Vu les articles L.151-41 et R.151-34 du Code de l'Urbanisme, permettant d'inscrire dans le PLU des emplacements réservés pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts ;

Vu les dispositions de l'article L.152-2 du code de l'urbanisme ouvrant un droit de délaissement au propriétaire d'un terrain concerné par une telle servitude ;

Vu les articles L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme définissant les modalités permettant à un propriétaire de mettre la collectivité ou l'organisme public, bénéficiaire de la réserve, en demeure d'acquérir son terrain ;

Vu la décision n°E1800020/93 en date du 1^{er} août 2018 de Madame Sylvie VIDAL, présidente du Tribunal Administratif de Montreuil, désignant Monsieur Jean-François BIECHLER en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté n°18/69 du président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune en date du 9 octobre 2018, qui a organisé l'enquête publique relative au projet de modification n°13 à compter du 29 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté n°18/69 du président de l'EPT Plaine commune en date du 21 novembre 2018, organisant la prolongation de l'enquête jusqu'au 13 décembre 2018 ;

Vu le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Considérant la nécessité de mettre à jour/actualiser les différentes pièces du PLU ;

Considérant que toute construction ou aménagement dont la destination est différente de celle de l'emplacement réservé est interdite, sauf à titre précaire ;

Considérant que les emplacements réservés sont repérés sur le document graphique par une trame particulière et identifiés par un numéro, en annexe du règlement du PLU ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPROUVE la liste des emplacements réservés, ci-après, au bénéfice de la Commune, mise à jour dans le cadre de la modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Nom	Bénéficiaire	Objet	Destination	Surface	Observations
C1	Commune	Elargissement unilatéral sud de la rue des Gardinoux, séquence rue de la Haie Coq / avenue Victor Hugo, largeur variable de 4 à 5m	Voirie	692m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C2	Commune	Elargissement unilatéral sud ponctuel de la rue Emile Augier, largeur 6m	Voirie	108m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
G9	Commune	Aire d'accueil des gens du voyage	Equipement		<i>Equipement réalisé</i>
C3	Commune	Elargissement ponctuel de la rue du Port (section rue N. Rayer – rue du chemin vert), largeur 3m	Voirie	246m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C4	Commune	Aménagement carrefour de la rue Heurtault et de la rue Nicolas Rayer	Voirie	182m ²	<i>Précisions apportées sur l'emprise de l'ER</i>
C5	Commune	Elargissement unilatéral ouest de la rue Schaeffer entre la rue du Moutier et la rue Edgar Quinet, largeur 2m	Voirie	41m ²	<i>Modification du tracé de l'ER pour en ôter des parcelles acquises par la Ville, où l'élargissement est déjà réalisé</i>
G15	Commune	Equipement scolaire (périmètre cheminée – périmètre historique)	Equipement		<i>Equipement réalisé (Groupe scolaire Henri Barbusse situé 19 rue des Presles : Maternelle Taos Amrouche et Primaire Charlotte Delbo)</i>
G16	Commune	Conservatoire à rayonnement régional : création d'équipement rue Edouard Poisson	Equipement		<i>Equipement réalisé « L'Embarcadère »</i>
C6	Commune	Equipement scolaire rue Sadi Carnot	Equipement	7 541m ²	<i>Précisions apportées sur l'emprise de l'ER</i>
G20	Commune	Equipement hospitalier rue de la Nouvelle	Equipement		<i>Equipement réalisé (extension</i>

Nom	Bénéficiaire	Objet	Destination	Surface	Observations
		France			établissement public de santé de Ville Evrard)
G23	Commune	Equipement scolaire rue Paul Doumer	Equipement		Equipement réalisé (Ecoles maternelles. Françoise Dolto et primaire Wangari Maathai). Erreur matérielle car l'ER avait été supprimé sur le plan de zonage mais pas à l'annexe au règlement.
C7	Commune	Création de la rue Léger-Félicité Santhonax (largeur variable de 9 à 15m) entre la rue du Clos Bénard et la rue de la Nouvelle-France	Voirie	2 562m ²	Modification du tracé de l'ER, prolongé jusqu'à la rue de la Nouvelle France. Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER ainsi que sa désignation
C8	Commune	Elargissement unilatéral est de la rue de la Haie Coq entre l'avenue Victor Hugo (R.N. 304) et la rue du Pilier, largeur variable de 4 à 5m	Voirie	3 187m ²	Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
C9	Commune	Prolongement de la rue Louis Fourier entre la rue du Goulet et la rue Heurtault, largeur 17m	Voirie	2 353m ²	Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
C10	Commune	Création de la rue Mouloud Aounit entre la rue Schaeffer et la rue de Crèvecoeur, largeur variable de 8 à 13m	Voirie	1 525m ²	Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER ainsi que sa désignation
C11	Commune	Elargissement bilatéral de la rue Rechossière entre la place Cottin et l'avenue Jean Jaurès, largeur variable de 1m à 5m	Voirie	1 173m ²	Modifications du tracé de l'ER : les 2 tracés les plus à l'ouest ont été réalisés donc à supprimer ; maintien des autres sections non réalisées de l'ER. Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
C12	Commune	Création d'une liaison entre la rue Schaeffer et	Voirie	1 045m ²	Précisions apportées sur la largeur et

Nom	Bénéficiaire	Objet	Destination	Surface	Observations
		le boulevard Anatole France, d'une largeur variable de 8m à 11m			<i>l'emprise de l'ER ainsi que sa désignation</i>
C13	Commune	Aménagement du carrefour entre la rue Nicolas Rayer et la rue du Port	Voirie	43m ²	<i>Précisions apportées sur l'emprise de l'ER</i>
C14	Commune	Equipement scolaire rue du Chemin Vert	Equipement	4 494m ²	<i>Précisions apportées l'emprise de l'ER ainsi que sa destination</i>
G63	Commune	Rive est du canal Saint-Denis, cheminement piéton public le long du domaine public fluvial du canal Saint-Denis, emprise variable (2 à 7 mètres)	Voirie		<i>Suppression pour cause d'erreur matérielle (l'ER était tracé sur le domaine public fluvial)</i>
C15	Commune	Elargissement unilatéral sud de la rue Saint-Gobain, largeur de 12m	Voirie	5 672m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C16	Commune	Elargissement unilatéral ouest de la rue Waldeck Rochet, largeur de 1m à 5m	Voirie	169m ²	<i>Correction légère du tracé au regard des plans actuels du projet de voie (et ajustement en conséquence de l'ER E1) Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C17	Commune	Elargissement unilatéral sud de la rue des Gardinoux séquence rue de la Haie Coq / rue du Pilier, largeur de 4m à 8m	Voirie	3 217m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C18	Commune	Elargissement unilatéral est de la rue des Fillettes au sud de la rue des Gardinoux, largeur variable de 7m à 15m	Voirie	4 668m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
C19	Commune	Elargissement unilatéral nord de la rue Pierre Larousse, largeur 11m	Voirie	2 561m ²	<i>Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER</i>
G78	Commune	Liaison d'une voie entre la rue Pasteur et l'emplacement réservé	Voirie		<i>Voirie réalisée (allée Elsa Triolet)</i>

Nom	Bénéficiaire	Objet	Destination	Surface	Observations
		P25			
C20	Commune	Elargissement unilatéral est du trottoir Heurtault (trottoir au droit de la parcelle du 64 rue Heurtault), largeur 2m	Voirie	34m ²	Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
C21	Commune	Création d'une voie entre la rue Heurtault et la rue des Grandes Murailles, largeur de 5m à 6m	Voirie	694m ²	Allongement du tracé jusqu'à l'ER renommé C22. Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
C22	Commune	Elargissement unilatéral ouest du passage des Francs-Tireurs, largeur variable de 2m à 3m	voirie	148m ²	Tracé modifié pour correspondre plus exactement à la désignation de l'emplacement réservé. Précisions apportées sur la largeur et l'emprise de l'ER
G83	Commune	Réserve pour implantation d'un poste source EDF rue Waldeck Rochet	Equipement		Equipement réalisé
G84	Commune	Réserve pour logements angle rue de Saint-Gobain et Waldeck Rochet	Logements		Programme réalisé
C23	Commune	Aménagement d'un espace public à l'angle Sud de la rue Charron et de la rue Léopold Réchossière	Ouvrage public	1 372m ²	Précisions apportées sur l'emprise de l'ER
C24	Commune	Création du groupe scolaire du Landy	Equipement	2 806m ²	Nouvel ER correspondant aux besoins en développement du quartier

Reçu en préfecture le : 29/03/19
Publié le : 29/03/19
Certifié exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

